Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_144-DE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

Hautes Terres Communauté
Le 30 septembre 2026
DELIBERATION N°2026-CC-144
8.7 - Transports

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente septembre deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Allanche, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :
Didier ACHALME, Josiane ANDRÉ, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Céline GELY, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Christophe PRADAL, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Étaient absents excusés :
Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Vincent LIANDIER, Patrick OUDIN, Michel PORTENEUVE, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Pouvoirs :
Patrick OUDIN pouvoir à Aurélie BRESSON, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Caroline SIBSON pouvoir à Alain GRIFFE, Philippe VIALLE pouvoir à Thierry MAIGNE, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 23 septembre 2026
Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL
Membres en exercice : 60
Présents : 45 – Pouvoirs : 5 – Votants : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

<u>Objet</u> : Révision des tarifs du service de l'autopartage d'un véhicule au 1er octobre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1111-8 et R.1111-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu la convention de délégation de compétence conclue le 19 janvier 2022 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté pour l'organisation de certains services mobilité, notamment les mobilités actives, à Hautes Terres Communauté ;

Considérant la stratégie mobilité de Hautes Terres Communauté élaborée en 2020 et la feuille de route en 2022 dont l'objectif est de déployer un bouquet de services mobilité pour les habitants du territoire et les visiteurs ;

Considérant que le service d'autopartage permet de compléter et diversifier l'offre du bouquet de services mobilité ;

Vu la délibération n°2024-CC-006bis du Conseil communautaire en date du 1er février 2024 portant expérimentation d'un service d'autopartage d'un véhicule et approbation des tarifs ;

Considérant la convention conclue avec la société CITIZ pour la mise en place du service d'autopartage sur le territoire intercommunal ;

Vu la délibération n°2026-CC-119 du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2026 portant révision de tarifs du service d'autopartage d'un véhicule ;

Considérant le contexte national entrainant une augmentation de prix du carburant depuis le début de l'année 2026 ;

Considérant l'augmentation globale des coûts d'exploitation des véhicules : achat (+ 52% en 5 ans), assurance, maintenance, pièces de remplacement ;

Considérant la proposition de révision de la grille tarifaire du service au 1er octobre 2026 suivante, telle que détaillée dans la convention, applicable aux bénéficiaires du service :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_144-DE

- Frais d'inscription : 40 € ;
- Dépôt de garantie : 150 € (sauf si paiement par carte bancaire)
- Avec un abonnement au réseau CITIZ de **16 € / mois :**

	Durée de location			**Coût au KM**	
Catégorie véhicule	**1h.**	**24h.**	Une semaine	Inférieur ou égal à 100 km	Supérieur à 100 km
S	3.00 €	22,00 €	120.00 €	0.44€/km	0.24€/km

- Sans abonnement au réseau CITIZ :

	Durée de location			**Coût au KM**	
Catégorie véhicule	**1h.**	**24h.**	Une semaine	Inférieur ou égal à 100 km	Supérieur à 100 km
S	5,00 €	40,00 €	180.00 €	0.44€/km	0.24€/km

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la révision de la grille tarifaire nationale de l'opération CITIZ comme mentionnée ci-avant à compter du 1er octobre 2026 ;
- **DE PRECISER** que les recettes sont prévues au budget primitif 2026 et suivants ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.